

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

L'accès au circuit de visite ne peut se faire que sur présentation d'un billet d'entrée quel que soit le droit d'entrée acquitté (gratuité incluse).

INDIVIDUELS	<b>Gratuité</b>	
	Jeunes de moins de 18 ans (Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte)	Carte d'identité ou passeport
	Conférenciers et guides agréés	Carte professionnelle
	Journaliste	Carte de presse
	Personnes invalides $\geq$ à 80 % et leur accompagnateur	Carte d'invalidité ( $\geq$ à 80 %)
	Grands mutilés et invalides de guerre et leur accompagnateur	Carte grand mutilé ou invalide de guerre
	Demandeurs d'emploi	Justificatif de moins d'un an
	Bénéficiaires du RSA	Justificatif de moins d'un an
	Membre de l'I.C.O.M. (Conseil International des Musées) et de l'I.C.O.M.O.S. (Conseil International des Monuments et des Sites) et porteur de la Carte Culture du Ministère de la culture et de la communication	Carte professionnelle et carte culture ad hoc
	Conseillers généraux du Bas-Rhin + 1 accompagnant	Carte d'identité ou passeport
	Porteur de la carte Protourisme Alsace	Carte Protourisme Alsace
	<b>Tarif réduit 6,00 €</b>	
	Etudiants et apprentis	Carte d'étudiant et d'apprenti de l'année en cours
	Enseignants	Justificatif professionnel du rectorat ou de l'établissement scolaire
	Porteur du ticket de la navette du Haut-Koenigsbourg (ligne 500 - réseau 67)	Ticket navette du jour
	Titulaire de la Carte Cézam + ayant droit	Carte Cézam
	Titulaire de la carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe	Carte Conseil de l'Europe
	Adultes dans le cadre d'une visite exclusive ou d'une visite conférence (visite à supplément)	
	Tous les visiteurs payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite	
	<b>Tarif réduit 3,00 €</b>	
	Personnels du Conseil Général du Bas-Rhin	Justificatif professionnel du Conseil Général du Bas-Rhin + pièce d'identité
GROUPES	<b>Gratuité</b>	
	L'accompagnateur professionnel ou le responsable d'un groupe d'au moins 20 personnes payantes	
	Chauffeur de car accompagnant un groupe	Carte professionnelle
	Accompagnateurs de groupes de personnes handicapés	
	Groupes scolaires issus des réseaux ECLAIRS et RRS	Justificatif de l'établissement scolaire
	Groupe de visiteurs d'une structure adhérente à l'association "Tôt ou tard"	Réservation préalable validée par "Tôt ou tard"
	Un adulte pour cinq jeunes accompagnant les groupes scolaires et périscolaires (y compris ECLAIRS et RRS)	
	Un adulte pour trois enfants accompagnant les visites anniversaire	
	<b>Tarif groupes adultes professionnels du tourisme - 6,00 €</b>	
	Groupes accompagnés de « professionnels du tourisme » et groupes d'au moins 20 personnes payantes - Tarif par personne	
	Groupes de moins de 20 personnes dans le cadre d'une visite exclusive ou d'une visite conférence (visite à supplément)	
	Les adultes accompagnateurs de groupes scolaires et périscolaires lorsque le ratio <i>Un adulte pour cinq jeunes</i> est dépassé	
	Les adultes accompagnateurs de visites anniversaire lorsque le ratio <i>Un adulte pour 3 enfants</i> est dépassé	
	Tous les visiteurs payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite	

Gratuité pour tous le 1er dimanche du mois - du 1er novembre au 31 mars ainsi que durant les journées européennes du patrimoine et la nuit des musées.